

**SÉANCE ORDINAIRE
4 AOÛT 2025 À 19H30**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT
COMTÉ DE MATAPÉDIA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Val-Brillant, le lundi 4 août 2025 à 19h30, tenue à la Cédrière, soit au 38 rue des Cèdres à Val-Brillant.

La séance est présidée par Monsieur Jacques Pelletier, maire. Sont aussi présents à la séance et formant quorum, les conseillers suivants: Monsieur Stevens Pelletier, Monsieur Maxime Tremblay, Madame Geneviève Leblanc, Monsieur Denis Couture et Madame Johanne D'Amours.

Monsieur Richard Turgeon, conseiller est absent.

Assiste également à la séance Monsieur Michaël Vignola, directeur général et Madame Sylvie Gendron, greffière-trésorière.

MOT DE BIENVENUE

150-08-2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. CORRESPONDANCE
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 Séance ordinaire du 7 juillet 2025
5. ADMINISTRATION
 - 5.1 Rapport du conseil
 - 5.2 Informations et suivis divers
6. FINANCES
 - 6.1 Approbation des comptes (juillet 2025)
 - 6.2 Paiement des factures excédent 5 000\$
 - 6.3 Liste des contrats de plus de 25 000\$
7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Disposition camion Mazda B3000
10. AQUEDUC ET EAUX USÉES
 - 10.1 Autorisation branchement aqueduc nouveau développement 1^{ère} rue

10.2 Adjudication contrat Inspection de conduite PACP 2025

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Activités à venir

13. CAMPING ET MARINA

13.1 Décompte progressif #3 – Électricité Phase 3 camping

13.2 Achat voiturette de golf

14. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

14.1 Ajout d'un membre auprès du comité de suivi MADA

15. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

15.1 Demande de dérogation mineure – 1, 1^{ère} rue

15.2 Acceptation offre de service MRC de La Matapédia – Modification règlementation urbanisme sur l'utilisation des conteneurs, wagons et remorques à titre de bâtiment complémentaire

16. VARIA:

A)

B)

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 tel que lu, en laissant le varia ouvert.

CORRESPONDANCE

Aucune

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

151-08-2025 SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2025 a été remise à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente séance selon le délai prévu par la loi afin d'en faire dispenser la lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Denis Couture et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADMINISTRATION

RAPPORT DU CONSEIL

Aucun

INFORMATIONS ET SUIVIS DIVERS

Monsieur Michaël Vignola, directeur général fait le résumé des projets et travaux en cours.

FINANCES

152-08-2025 APPROBATION DES COMPTES (JUILLET 2025)

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées lors du mois dernier et que celui-ci totalise 207 216,00\$, à savoir :

- Salaires : 68 583,23 \$
- Comptes du mois (incluant les incompressibles): 139 032,77 \$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu unanimement par les membres du conseil présents d’approuver le rapport des dépenses du mois de juillet 2025.

153-08-2025 PAIEMENT DES FACTURES EXCÉDENT 5 000\$

Il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu unanimement par les membres du conseil présents d’autoriser le paiement des factures suivantes au coût total de 78 512,46 \$ (taxes incluses), puisqu’elles excèdent 5 000\$.

Liste des factures de plus de 5 000\$

Fournisseur	No facture	Description	Total
Les aménagements Lamontagne	49049	Abat-poussière	5 944,21\$
Quincaillerie Sayabec Inc.	1899	Foyers camping PH 3	7 817,84\$
Eurovia Construction inc.	A038 18001206 2025	Rapiéçage divers	59 533,41\$
9285-9578 Québec Inc.	446	Réparation accotements	5 217,00\$
Total:			78 512,46\$

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$

Il y a un seul contrat de plus de 25 000,00\$ pour le mois de juillet qui est Eurovia Québec Construction inc. pour un montant total de 59 533,41\$ taxes incluses.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet

TRAVAUX PUBLICS

154-08-2025 DISPOSITION CAMION MAZDA B3000

ATTENDU QUE le camion Mazda B3000 sera remplacé par un véhicule électrique et que ce camion est maintenant déclaré excédentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Maxime Tremblay et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'autoriser la direction générale à préparer un appel d'offres pour la vente du camion Mazda B3000. Celui-ci sera vendu au plus offrant, un montant de base minimum de 1 500,00\$ sera établi.

AQUEDUC ET EAUX USÉES

**155-08-2025 AUTORISATION BRANCHEMENT AQUEDUC NOUVEAU
DÉVELOPPEMENT 1^{ÈRE} RUE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Brillant souhaite favoriser le développement résidentiel sur son territoire ;

ATTENDU QUE les résidences sur la 1^{ère} rue dans le nouveau développement nécessitent le raccordement au réseau municipal d'aqueduc pour assurer l'approvisionnement en eau potable ;

ATTENDU QUE les travaux de raccordement seront effectués selon les normes en vigueur et sous la supervision du service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Denis Couture et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'autoriser le branchement des nouvelles constructions du développement résidentiel de la 1^{ère} rue au réseau municipal d'aqueduc, en conformité avec les exigences de la Municipalité.

156-08-2025 ADJUDICATION CONTRAT INSPECTION DE CONDUITES PACP 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Brillant désire faire inspecter ses conduites d'égout ainsi que procéder au nettoyage de certaines conduites;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres publics regroupé a été effectué sur le SEO et cinq soumissionnaires ont déposé une soumission conforme;

1- InspectionVision 3D inc.	294 148,71\$
2- Can-Inspec inc.	306 227,69\$
3- Ortec Environnement Services inc.	311 226,34\$
4- Can-Explore inc.	419 191,50\$
5- Groupe ADE Estrie inc.	436 899,81\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne D'Amours et résolu unanimement par les membres du conseil présents ce qui suit :

1. D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux ci-dessus mentionnés à l'entreprise InspectionVision 3D inc. pour un montant de **42 170,82\$** taxes incluses représentant la part de la municipalité de Val-Brillant dans l'appel d'offres publié.
2. Les fonds nécessaires pour l'exécution desdits travaux seront pris à la TECQ 2024-2028.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions réservée aux citoyens débute à 19h46.

LOISIRS ET CULTURE

ACTIVITÉS À VENIR

Madame Geneviève Leblanc et Monsieur Maxime Tremblay présentent les prochaines activités à venir :

- 8 août : 5 à 7 à la Vallée de la Framboise;
- 28 au 31 août : Festival Frolic;
- 22 août : Inauguration Phase 3 camping à 15h00;
- 29 août : Pique-Nique Champêtre.

CAMPING ET MARINA

157-08-2025 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #3 – ÉLECTRICITÉ PHASE 3 CAMPING

ATTENDU QU'Électricité Garon et fils Inc. a procédé à des travaux électriques pour la phase 3 du camping;

ATTENDU QUE la MRC, en tant que surveillant des travaux, a accepté, pour paiement, le 3e décompte progressif dans ledit dossier;

ATTENDU QUE ledit décompte totalise une somme à payer de 8 389,35\$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Maxime Tremblay et résolu unanimement par les membres du conseil présents de verser le montant de 8 389,35\$ en plus des taxes applicables à Électricité Garon et Fils Inc.

158-08-2025 ACHAT D'UNE VOITURETTE DE GOLF

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Brillant a procédé à l'agrandissement du camping municipal afin d'en améliorer les installations et la capacité d'accueil ;

ATTENDU QUE l'ajout de la phase 3 entraîne une augmentation des besoins logistiques et opérationnels pour les déplacements du personnel et le transport de matériel sur le terrain ;

ATTENDU QUE l'acquisition d'une voiturette de golf est jugée nécessaire pour répondre efficacement à ces besoins dans le cadre du travail;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une soumission de Mobilicab pour l'achat d'une voiturette de golf au montant de **21 018,00 \$**, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'autoriser l'achat d'une voiturette de golf au montant de **21 018,00 \$**, plus taxes applicables chez Mobilicab pour les besoins du camping municipal. Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé. La direction générale est autorisée à procéder à l'achat et à signer tout document requis à cette fin.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

159-08-2025 AJOUT D'UN MEMBRE AUPRÈS DU COMITÉ DE SUIVI MADA

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Brillant a effectué la mise à jour de sa politique « Municipalité amie des aînés » (MADA) et qu'elle a élaboré un nouveau plan d'action 2025-2028, conformément aux besoins exprimés par les aînés de la municipalité lors des deux rondes de consultation publique;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de ce plan nécessite la participation active d'un comité de suivi représentatif des parties prenantes du milieu et qu'un membre a omis d'être nommé à la dernière séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne D'Amours et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'ajouter Madame Pascale Turcotte au sein du comité de suivi MADA, à titre de représentante de la MRC.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

160-08-2025 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1, 1^{ÈRE} RUE

ATTENDU QUE les propriétaires désirent construire une résidence unifamiliale ainsi qu'un garage sur ce terrain et que celui-ci n'offre pas beaucoup de possibilités de construction en respectant les marges de recul prescrites au règlement de zonage article 6.4, soit 7,6 mètres;

ATTENDU QUE le garage ne respecterait pas la marge de recul avant donnant sur la route Lauzier puisqu'elle serait de 5,19 mètres et la marge arrière de 4,5 mètres;

ATTENDU QUE cette situation ne porte préjudice à aucun voisin;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis positif le 26 juin dernier;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure a été valablement publiée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Maxime Tremblay et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'accepter la présente demande.

**161-08-2025 ACCEPTATION OFFRE DE SERVICE MRC DE LA MATAPÉDIA –
MODIFICATION RÈGLEMENTATION URBANISME SUR
L'UTILISATION DES CONTENEURS, WAGONS ET REMORQUES À
TITRE DE BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE**

ATTENDU QUE la MRC de La Matapédia a modifié son schéma d'aménagement par son règlement 2025-02;

ATTENDU QUE toutes les municipalités de la MRC de La Matapédia doivent voir à ce que leur règlement d'urbanisme concorde avec le schéma d'aménagement modifié;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Brillant désire mettre à jour son règlement relatif à l'utilisation des conteneurs, wagons et remorques à titre de bâtiment complémentaire;

ATTENDU QU'une offre regroupée est offerte par la MRC de La Matapédia;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Stevens Pelletier et résolu unanimement par les membres du conseil présents de mandater le service d'urbanisme de la MRC de La Matapédia pour procéder aux modifications souhaitées.

**162-08-2025 MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉVÉNEMENT PLANTATION D'UN
ARBRE À LA HALTE POUR CÉLÉBRER L'ENGAGEMENT DES 4-H AU
QUÉBEC**

Il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et unanimement résolu par les membres du conseil présents d'adopter une motion de félicitations à Madame Marie-Claude Raiche qui a organisé la plantation d'un arbre à la halte pour célébrer l'engagement des 4-H au Québec. Merci pour le travail et le temps investis dans le cadre de cet événement ainsi que pour les savoureuses petites bouchées.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions réservée aux citoyens débute à 20h00.

163-08-2025 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Geneviève Leblanc et résolu unanimement par les membres du conseil présents de lever l'assemblée à 20h09.

MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT

MAIRE

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Jacques Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.